

SOCIÉTÉ

Trafic de cocaïne : alerte rouge sur la Guyane et Orly

30 % du marché français provient de Guyane, notamment via des « mules ». Face à ces flux, un plan d'urgence sera présenté en mars.

PAULE GONZALÈS

JUSTICE « Nous sommes face à un fléau qui gangrène, du fils de bonne famille aux populations les plus précaires. La Guyane est le principal transit du trafic de cocaïne en provenance d'Amérique du Sud vers l'Europe, devant le Surinam ou Miami. La situation est catastrophique, mais je refuse d'y voir une fatalité. » Le sénateur de la Guyane, Antoine Karam, a l'impression de crier dans le désert, mais garde espoir : il vient d'obtenir une mission d'information sur le sujet. Depuis son élection en 2014, ses alertes publiques auprès des ministres successifs de l'Intérieur et de la Justice ont peu fait bouger la métropole. « Près de 30 % du marché français -évalué entre 25 et 30 tonnes par an - proviendraient de la Guyane. Entre 2014 et août 2018, les saisies ont augmenté de 335 % sur le seul territoire guyanais, passant de 145 à 631 kilogrammes », affirme-t-il, en se fondant sur les estimations de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT). Pour Antoine Karam, « l'absence de scanner corporel aggrave la situation par rapport à Paramaribo, au Surinam, qui en possède un. On nous a bien livré un échographe, mais il n'a jamais été installé, faute de place. De plus, il faudrait un radiologue à plein temps. Il est donc resté dans les cartons », affirme-t-il.

Pour quelques milliers d'euros - entre 3 000 et 7 000 - ces « mules », hommes, femmes et mineurs, prennent l'avion pour Orly, avec dans leur bagage des volumes impressionnants de drogue. 19 kg ont été saisis sur une femme le 10 janvier dernier. Des « mules » qui peuvent aussi ingurgiter de 1,5 à 2 kg de cocaïne. Certaines meurent pendant le trajet, comme cette jeune femme de 33 ans, en 2018, accompagnée de son fils de 3 ans. En 2017, 365 « mules » ont été interpellées, dont 135 avec des doses in corpore au départ de Cayenne, selon les chiffres de la Chancellerie. « Ils appellent cela faire une passe », indique Antoine Karam. Une banalité, pour eux. « Compte tenu de la surpopulation carcérale, le principe d'un an d'emprisonnement par kilo de cocaïne n'existe plus. Les peines de prison avec sursis deviennent la norme », soupire le sénateur en dénonçant « la stratégie des trafiquants qui saturent les avions de "mules" - jusqu'à 20 par avion ». En effet, ils savent que douaniers, policiers, magistrats et établissements pénitentiaires ne

peuvent absorber le flux. Au point qu'il a fallu parfois annuler les opérations « 100 % contrôle » - qui consistent à contrôler les « mules » ciblées grâce aux renseignements — pour cause de surpopulation des chambres carcérales de l'hôpital de Cayenne. Ces dernières étant pleines de « mules » qui doivent expulser leurs « ovules de cocaïne ».

Des filières difficiles à remonter

De l'autre côté de l'Atlantique, le procureur de Créteil, Laure Beccau, a récemment dénoncé « un niveau jamais connu à l'aéroport d'Orly ». « Les douanes y ont saisi, rien qu'en provenance de Cayenne, 803 kg de cocaïne et 393 infracteurs », souligne-t-elle. Cela a engendré « 149 gardes à vue » pour la police judiciaire, « au lieu de 40 en 2017 », et « 288 gardes à vue, contre 139 l'année précédente » pour l'Office central (OCRTIS). Avec une difficulté, celle de remonter les filières, car les « mules » ne connaissent pas leurs commanditaires, ni au départ, ni à l'arrivée. De quoi encombrer le tribunal « à raison de trois dossiers par audience de comparution immédiate ».

Lors de son déplacement cet automne en Guyane, la garde des Sceaux, Nicole Belloubet, a promis un plan d'urgence pour le mois de mars. Il s'agit « d'assécher le circuit d'acheminement » en renforçant les effectifs douaniers et policiers à Cayenne et Orly. Sur le plan procédural, la prochaine loi justice prévoit une procédure « anti-mule », dite de comparution différée. Elle permet au parquet de garder la main sur l'enquête, le temps d'accumuler les preuves suffisantes, sans passer par la case instruction. Pour accélérer les flux, les douaniers pourront faire des convocations directement devant le tribunal correctionnel. Déjà, le procureur de Cayenne a instauré un strict contrôle des autorisations de voyage pour les mineurs. Un premier pas.